

Affaire n°2021 - 031

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 –
BUDGET DE LA RÉGIE DES POMPES FUNEBRES**

Le Budget Primitif de la régie des pompes funèbres pour l'exercice 2021 s'élève en cumulé à 182 337,89 euros, dont 99 467,38 euros pour la section d'exploitation et 82 870,51 euros pour la section d'investissement.

Section d'exploitation :

En ce qui concerne la section d'exploitation, les dépenses prévues concernent essentiellement les divers achats et frais de fonctionnement du service (15 k€ au chap011), une enveloppe pour d'éventuelles dépenses exceptionnelles (2,3 k€ au chap67). Les amortissements inscrits les années précédentes sont désormais nuls.

Enfin, le virement à la section d'investissement (82 k€ au chap023) est budgété afin d'autofinancer de petits investissements ou matériels divers.

Les recettes d'exploitation comprennent les sommes perçues auprès des usagers du service, établies avec prudence (10 k€ au chap70).

La reprise du résultat de fonctionnement excédentaire équilibre la section (90 k€ au chap002).

Le total des crédits ouverts à la section d'exploitation du budget primitif 2021 s'équilibre ainsi à 99 467,38 euros selon la répartition par chapitre suivante :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé dépenses	BP 2021	Chapitre	Libellé recettes	BP 2021
011	Charges à caractère général	15 000	70	Vente de produits fabriqués, prestation de service, marchandises	9 600
67	Charges exceptionnelles	2 275	002	Résultat de Fonctionnement reporté	89 867,38
042	Opérations d'ordre entre sections	0			
023	Virement section d'investissement	82 192,38			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		99 467,38	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		99 467,38

Section d'investissement :

En ce qui concerne les dépenses, il est prévu une inscription budgétaire pour du petit matériel divers (83 k€ au chap21).

Les recettes correspondent au virement de la section d'exploitation (82 k€ au chap021) et au solde d'investissement excédentaire reporté (0,7 k€ au chap001).

Le total des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif 2021 s'équilibre ainsi à 82 870,51 euros selon la répartition suivante par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé dépenses	BP 2021	Chapitre	Libellé recettes	BP 2021
21	Immo corporelles	82 870,51	001	Solde d'investissement reporté	678,13
			021	Virement section d'exploitation	82 192,38
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		82 870,51	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		82 870,51

Telles sont les principales caractéristiques du Budget de la régie des Pompes Funèbres que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation pour l'exercice 2021.

La Direction des Affaires Financières de la Mairie demeure à la disposition des élus souhaitant obtenir ou consulter le document budgétaire complet.

La Commission Finances, Affaires générales a émis un avis favorable le mardi 16 mars 2021.

A la majorité (3 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'adopter par chapitre et par section, le budget primitif 2021 du budget de la régie des Pompes Funèbres tel qu'il est proposé ;

- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs aux opérations budgétaires qui en découlent.



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA